

CHARTRE DU BON PROMENUR

Se promener est un loisir présentant de nombreux avantages, accessible facilement, bon marché, réalisable près de chez soi. Pour que l'expérience reste authentique, reposante, en connexion avec la nature, pour vous et pour celles et ceux que vous croiserez, voici plusieurs règles faisant de vous un bon promeneur.



SOYEZ ATTENTIF SI VOUS TRAVERSEZ UNE PRAIRIE

De nombreux chemins publics traversent les prairies. Soyez attentif à ne pas gêner, déranger ni nourrir les animaux (vaches, chevaux, moutons, chèvres...) qui y paissent tranquillement. Il en va de leur bien-être et santé, ainsi que de votre intégrité physique si vous deviez les contrarier.

Refermez toujours bien les barrières derrière vous.



NE LAISSEZ PAS TRAINER VOS DÉCHETS

La nature c'est comme votre maison, quand c'est propre, c'est beau ! Retournez chez vous avec vos déchets. Laisser trainer ses déchets, c'est altérer la qualité du lieu, impacter négativement l'environnement. Pensez aussi à reprendre avec vous vos déchets organiques. Même s'ils peuvent se décomposer, ils peuvent modifier les habitudes des animaux sauvages, voire les rendre malades.



LAISSEZ LES FLEURS LÀ OÙ ELLES SONT

La tentation de se faire un joli bouquet peut être grande. D'une part c'est priver les autres promeneurs du spectacle de la nature en fleurs. D'autre part, c'est potentiellement abimer la plante et l'empêcher de repousser. N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse, mais apprenez à reconnaître la flore et la faune dans leur environnement naturel.



GARDEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE

Qui, voyant l'animal se précipiter vers soi et sentant son rythme cardiaque s'accélérer, n'a jamais entendu la phrase se voulant rassurante "Ne vous inquiétez pas, il est gentil" ? Nous considérons tous que notre chien est gentil et qu'il ne fera pas de mal, mais d'autres promeneurs peuvent ne pas être à l'aise ou carrément en avoir peur.

De plus, les autres animaux peuvent le percevoir comme un prédateur.

Enfin, dans les forêts wallonnes, tenir son chien en laisse est même une obligation.



RESPECTEZ LES AUTRES USAGERS ET SOYEZ COURTOIS

Lors de vos promenades, surtout si vous êtes sur un spot particulièrement prisé, vous rencontrerez sans doute d'autres promeneurs, mais aussi cyclistes, cavaliers, naturalistes, photographes, agriculteurs... Un bonjour, un salut sera toujours le bienvenu.

De plus, pour plus de sécurité et de convivialité, chaque usager doit adapter sa vitesse à celui qui circule le moins vite.



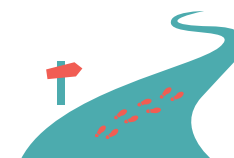
SOYEZ DISCRET

Parce que profiter du calme de la nature fait partie des petits bonheurs de la promenade, soyez discret. Pour les autres promeneurs et les riverains des chemins que vous empruntez mais aussi pour les animaux sauvages qui ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Rester discret est d'ailleurs la meilleure technique pour avoir une chance de les apercevoir.



RESTEZ SUR LES CHEMINS OUVERTS À CET EFFET

On a tous envie de gambader dans la nature sauvage hors des sentiers battus tel un petit cabri. On vous conseille cependant de le faire en empruntant les chemins prévus à cet effet. En cas de doute, si aucun panneau n'interdit le passage, alors celui-ci est permis. En forêt particulièrement, de nombreux sentiers sont des servitudes publiques de passage sur propriété privée. Cela veut dire que vous avez le droit de traverser cette propriété, mais que vous devez rester sur le sentier.



PRIVILÉGIEZ LA PROXIMITÉ ET LES TRANSPORTS EN COMMUN.

Le transport est l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre. Préférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre en promenade. N'hésitez pas à découvrir les richesses qui sont à votre porte.





Pour pouvoir profiter des bienfaits de la promenade, il est nécessaire que :

- Nous ayons un maillage balisé, dense et de qualité de chemins et sentiers permettant de découvrir notre environnement, de varier les boucles et les distances de nos promenades.
- Les chemins et sentiers soient bien entretenus et protégés contre les incivilités et privatisations.
- Chacun-e puisse réaliser une balade depuis chez soi, à proximité directe de ses lieux de vie : domicile, travail, lieux de loisirs.
- La marche puisse être pratiquée en toute saison, notamment en période de chasse.
- La pratique de la marche soit accessible à tout-es, y compris les enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...
- Les points de départ des promenades soient le plus possible accessibles en transports en commun.
- Qu'il existe un outil centralisé reprenant l'ensemble des chemins et sentiers publics et des balades.

